

SNCF RÉSEAU – DIRECTION GENERALE INDUSTRIELLE ET INGENIERIE
DIRECTION ZONE INGENIERIE NORD EST NORMANDIE
AGENCE PROJETS GRAND EST – Pôle Programme et Tiers
Antenne de Reims
20, rue Pingat
51096 REIMS cedex

Affaire suivie par : René ANTOINE
Tél. : +33 3 51 01 94 88 – Mob. : +33 6 20 57 90 80
Mél : rene.antoine@reseau.sncf.fr

DDT 51
Service Environnement Eau Préservation des
Ressources - Cellule Politique de l'Eau
40, Boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons en Champagne Cédex

A l'attention de Monsieur MORIGNY

Reims, le 16 décembre 2020

N/Réf : D20/195/PPT/RA

Objet : Dossier d'Autorisation Environnementale – Mise en sécurisation du tunnel de Rilly-la-Montagne

Monsieur,

SNCF Réseau a programmé des travaux de création d'un bassin d'écrêtement des crues, de confortement de berge et de collecte des eaux sur les communes de Germaine et de Villers-Allerand (51) permettant la sécurisation de la tête de tunnel de Rilly-la-Montagne (côté Germaine) et de la ligne ferroviaire vis-à-vis des inondations récurrentes entre les points kilométriques 155.595 et 157.380 de la ligne IF 074 000 allant d'Épernay à Reims.

Comme cadrés au cours d'une réunion dans les locaux de la DDT 51 en date du 31 mai 2018, il s'avère que les travaux cités ci-dessus sont soumis à un dossier d'Autorisation Environnementale incluant une Etude d'Impact issue d'une décision de l'Autorité Environnementale suite au dépôt préalable d'une demande d'examen au « cas par cas » portant sur la modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau sur une longueur supérieure de 100 m. Grâce à une évolution majeure du projet (par rapport au dossier initial déposé le 20/12/2018), et conformément à la dernière visite sur site avec les acteurs du projet le 4 septembre 2019, dans la présente version du dossier le cours d'eau de la Germaine n'est plus détourné dans le fond du bassin mais maintenu dans son lit actuel. Cependant, au vu de l'ampleur du projet la conservation d'une étude d'impact nous apparaît indispensable.

En termes de planification, les travaux sont actuellement programmés en trois phases, la première correspondant aux travaux de déboisement / débroussaillage de la zone de création du bassin de rétention en octobre 2021, la deuxième correspondant aux travaux de création du bassin de rétention de mai à octobre 2022 et la troisième pour la réalisation des travaux de drainage et de rejet, de confortement de berge et de canalisation avec mise en place d'un clapet anti-retour de mai à octobre 2023.

Je vous adresse donc, joint à ce courrier et comme demandé au préalable par vos soins, 4 exemplaires papier et une version numérique sur clé USB du dossier d'Autorisation Environnementale (en deux parties comprenant d'une part le dossier d'Autorisation Environnementale « loi sur l'eau » et d'autre part l'Etude d'Impact).

Je reste à votre disposition pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur MORIGNY, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Pilote d'Opération

René ANTOINE



Copie :

- Emmanuel SCHMITT – DZI NEN – Pôle Régional Ingénierie de Reims – Cellule Hydraulique
- Romain METAYER – DZI NEN – Pôle Régional Ingénierie de Reims – Cellule Environnement